

## Futur reclassement C en B

(après concours ou liste d'aptitude)

Agents C échelle 6		Agents B 1er grade	
éch	ancienneté	éch	Reprise d'ancienneté
1		5	AA au-delà de 1 an
2	moins de 1 an	5	2 x AA + 1 an
2	1 an et plus	6	aucune
3	moins de 2 ans	6	3/2 de AA
3	2 ans et plus	7	aucune
4	moins de 1 an et 8 mois	7	9/5 de AA
4	1 an et 8 mois et plus	8	aucune
5		8	AA
6	moins de 1 an 6 mois	9	2 x AA
6	1 an et 6 mois et plus	10	2/5 de AA au delà de 1 an et 6 mois
7		10	1/2 de AA + 1 an

Agents C échelles 5, 4, 3		Agents B 1er grade	
éch	ancienneté	éch	Reprise d'ancienneté
1		1	1/2 de AA
2	moins de 6 mois	1	AA + 6 mois
2	6 mois et plus	2	2/3 de AA au-delà de 6 mois
3	moins de 1 an	2	AA + 1 an
3	1 an et plus	3	AA au delà de 1 an
4	moins de 2 ans	3	1/2 de AA + 1 an
4	2 ans et plus	4	AA au-delà de 2 ans
5	moins de 2 ans 4	4	1/2 de AA + 1 an
5	2 ans et plus	5	AA au-delà de 2 ans
6	moins de 2 ans 6 mois	5	4/5 de AA + 1 an
6	2 ans 6 mois et plus	6	aucune
7		6	3/4 de AA
8		7	5/8 de AA
9	moins de 6 mois	7	AA + 2 ans 6 mois
9	6 mois et plus	8	5/7 de AA au-delà de 6 mois
10	moins de 1 an	8	1/2 de AA + 2 ans 6 mois
10	1 an et plus	9	aucune
11		9	AA limitée à 2 ans



**Cfdt**  
des choix, des actes  
Finances

## Une réforme en trompe l'œil

La CFDT Fonctions publiques n'a pas approuvé ces propositions, considérant la revalorisation indiciaire insuffisante et l'allongement de la carrière excessive (33 ans au lieu de 28 aujourd'hui). En effet, les gains d'indice des fins de carrière a pour contrepartie une carrière plus longue pour les jeunes.

Par ailleurs, la CFDT Finances a dénoncé la création de deux examens professionnels, l'un pour passer du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> grade, l'autre du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> grade, comme des entraves supplémentaires à une carrière linéaire.

## Ce que veut la CFDT

La CFDT revendique une revalorisation substantielle des indices.

L'indice de début de carrière doit être égal à au moins 120 % du SMIC, soit un indice minimum fixé à 348 au lieu de 297 aujourd'hui et 310 dans la nouvelle grille. Le dernier indice du dernier grade doit être porté au minimum à 580 au lieu de 514 aujourd'hui et 562 dans la nouvelle grille.

La CFDT Finances revendique une carrière B en un seul grade par la fusion des trois grades actuels. L'existence de trois grades n'est en effet pas justifiée dès lors que les agents B assurent les mêmes fonctions quelque soit leur grade. Il n'y a donc pas lieu que des agents effectuant le même travail avec des responsabilités identiques aient des carrières différenciées.

Valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> octobre 2009

**4,607 € brut**



**Cfdt**  
des choix, des actes  
Finances

Supplément à Action Finances n° 246 CFDT Finances, 2-8 rue Gaston Rébuffat 75019 Paris

# Spécial B



**Cfdt**  
des choix, des actes  
Finances

La nouvelle carrière  
des agents de  
catégorie B